



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 mai 2023  
Français  
Original : anglais

## Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

### Treizième session

New York, 2-4 août 2023

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique

## Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique

### Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport qu'il a établi conjointement avec le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/13th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les mesures prises pour rendre l'information géospatiale disponible et exploitable en rapport avec la résilience climatique et la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ainsi que l'évaluation de la suite donnée au principe clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir ne laisser personne de côté.

### Résumé du rapport

À sa douzième session, tenue à New York du 3 au 5 août 2022, le Comité d'experts a adopté la décision 12/107, par laquelle il a approuvé la décision 53/101 de la Commission de statistique concernant l'adoption du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable en tant que référence majeure et outil de communication propres à développer la connaissance de l'information géospatiale et d'autres technologies produisant des données statistiques à dimension géospatiale utilisables pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et permettant aux États Membres de tirer des enseignements des nombreux exemples et études de cas ainsi que de prendre des

\* [E/C.20/2023/1](http://E/C.20/2023/1).



mesures majeures adaptées à leur situation nationale. Le Comité a pris note des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs et de l'appel du Secrétaire général pour le sauvetage des objectifs, a reconnu le rôle urgent que l'information géospatiale devait jouer pour un changement en profondeur, en remédiant aux lacunes existant en matière de disponibilité et d'intégration de données, et a engagé instamment les États Membres à mettre en œuvre ses dispositifs mondiaux, ce qui permettrait de donner plus de poids aux dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle nationale, de répondre aux priorités des pays et de mesurer et suivre la réalisation des objectifs.

Le rapport contient des informations sur les efforts qu'ont respectivement consentis le Secrétariat et le Groupe de travail pour renforcer l'utilisation de l'information géospatiale, sous toutes ses formes, aux fins de la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et d'autres cadres mondiaux de développement. Le Groupe de travail décrit en détail les progrès accomplis et les avancées enregistrées au cours de la période intersessions, principalement grâce à la promotion du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable et à son document intitulé « Examples of the implementation of the SDGs Geospatial Roadmap: disaggregating the SDGs by geographic location ». Ce document, présenté à la Commission de statistique lors de sa cinquante-quatrième session, regroupe des exemples illustrant comment le plan d'étapes a été mis en œuvre au niveau national pour orienter et appuyer la réalisation, la mesure et le suivi des objectifs compte tenu des différentes situations nationales, et fournir des conseils pratiques, reposant sur le Cadre statistico-géospatial mondial, concernant la ventilation par zone géographique des données relatives aux objectifs. En outre, le rapport contient des informations sur les progrès réalisés par le Groupe de travail eu égard à son plan de travail pour 2023, y compris l'établissement d'une note d'orientation concise dans laquelle le Groupe positionne stratégiquement l'importance de l'information géospatiale jusqu'à l'examen à mi-parcours du Programme 2030 et au-delà.

Le rapport décrit aussi comment le Secrétariat, avec les conseils et le soutien du Bureau du Comité d'experts, étudie les nombreux aspects, possibilités et difficultés propres à l'exploitation de l'information géospatiale dans le contexte de la résilience climatique, et des recommandations, soumises à l'examen du Comité, visant à renforcer le rôle de l'information géospatiale dans le cadre de l'action nationale et mondiale en faveur de la résilience climatique.

Par ailleurs, le rapport décrit les efforts déployés par le Secrétariat ainsi que les progrès accomplis s'agissant de faire en sorte que les spécialistes de l'information géospatiale mondiale continuent de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et aux autres cadres de développement mondiaux, et met en avant les possibilités accrues d'exploiter l'information géospatiale pour atteindre les objectifs de développement durable, régler les problèmes liés au climat et ne laisser personne de côté.